



Selarl de Géomètres-Experts

Et Foncières - Florian COUVREUR

Inscrit au Tableau de l'Ordre sous le numéro 2007 C2 00003

Ex Cabinet BARNAY - Détenteur des archives du cabinet GAOUA

Activités : foncier, topographie, implantation, copropriété, expertise, urbanisme



Préfecture de la Martinique

Direction de l'environnement de l'aménagement et
du logement de la Martinique

82 rue Victor Sévère

BP 647-648

97262 FORT DE FRANCE

A l'attention de Monsieur le Préfet

Fort de France, le 13 Novembre 2013

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
MARTINIQUE

13 NOV. 2013

DEAL MARTINIQUE
ARRIVÉE

18 NOV. 2013

ARRIVÉE

BORDEREAU DE LIVRAISON

Référence : 1004P | Commune : Fort-de-France
Objet : Demande de cas par cas

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint les documents de l'affaire citée en objet :

ARRIVÉE S/CPDT

20 NOV. 2013

1171

Désignation des documents	Détails
Demande de dossier au cas par cas	2 ex

Vous en souhaitant une bonne réception, nous vous prions d'agréer à l'assurance et nos sentiments distingués

P/O Florian Couvreur

Géomètre Expert

Karen Lebel

Assistante

Réceptionné par

CETEF - Cabinet COUVREUR
Géomètre - Expert
Inscrit à l'Ordre sous le n° 2007C2 00003
SELARL au capital de 7 700 €
SIRET 494 009 889 00026
91 Rte de Jambette - Beauséjour
97200 FORT DE FRANCE
Tél 0596 63 09 99 - Fax 0596 63 87 11
Email: cete.couvreur@orange.fr
www.géometre-expert-cetef.com

CPDT	CS	URBA	PTN	PTS	PTC	EF	STATS	SIG	UNC	UNA	US
Connaissance prospective développement territorial											
PROJET DE REPONSE											
ELEMENT DE REPONSE											
SUITE A DONNER											
POUR INFORMATION						X					
DATE :											



PREFECTURE DE LA REGION
MARTINIQUE

15 NOV. 2013

ARRIVÉE

PREFECTURE DE LA REGION
MARTINIQUE

13 NOV. 2013

ARRIVÉE

Commune de FORT de FRANCE

Morne Coco

Parcelles n°430, 431, 460, 497, 498

ARRIVÉE S/CPDT

20 NOV. 2013

N° 1171

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**



Dossier Ref : 1004P

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'État
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative



Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <i>15/11/13</i>	Dossier complet le <i>15/11/13</i>	N° d'enregistrement <i>F0065-D007H</i>

1. Intitulé du projet

Défrichement préalable à la réalisation d'un lotissement

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom *CERLAND* Prénom *Françoise*

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a	Défrichement Superficie : environ 36 835 m ² Défrichement de moins de 25 Hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet prévoit la réalisation de lots individuels et de lots avec de petits collectifs au sein d'un même lotissement.

Des voiries internes permettront la desserte des différents lots.

Dans le cadre de l'aménagement, la voirie principale, existante, sera reprofilée et mise aux normes du P.L.U de la Commune de FORT de FRANCE.

Confère plan joint à la présente demande.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Défrichage des zones concernées et nettoyage des emprises,
- Terrassement des voiries internes du lotissement,
- Réalisation des réseaux divers,
- Mise en oeuvre des voiries,

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Demande de Permis d'Aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
. Défrichement sur les parcelles L 430, 431, 497, 498, 460 (dispense d'autorisation de défrichement accordée préalablement, copie joint en annexe S = 26 847 m ²	
. Défrichement sur la parcelle L 430 S = 748 m ²	
. Défrichement sur la parcelle L 497 S = 9 273 m ²	
(Confère plan joint au présent dossier)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 14° 38' 18" __

Lat. 61° 5' 1" __

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Commune de FORT de FRANCE
Quartier Morne Coco

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet de défrichement s'inscrit dans un Dossier de Demande de Permis d'Aménager sur les parcelles L 430, 431, 460, 497 et 498

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain de notre présente demande de défrichement, est classé en zone 2 AU du P.L.U de la Commune de FORT de FRANCE. Il existe une villa vétuste size sur l'assiette, du futur projet de lotissement, concerné par le défrichement. Zone boisée, végétation basse.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.L.U Commune FORT de FRANCE

Approuvé le 24 juin 2008

Dernière modification : P.L.U en cours de révision

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Parcelle située à Fort-de-France en dehors de la zone des 50 Pas Géométriques.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Enlèvement en décharge contrôlée (produits de débardage et défrichage)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Martinique approuvé en 2004. En révision Risque Sismique, Aléa faible. Risque Mouvement, Prescriptions Particulières. Confère zonage du PPR de la Commune de FORT de FRANCE en annexe
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aléas sur la carte du zonage du PPR. Confère carte jointe au présent dossier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un réseau d'éclairage externe sera mis en oeuvre. Les points lumineux auront un espacement d'au moins 25m pour des mats compris entre 3.50 et 4.50m. Le flux lumineux sera orienté vers le bas et respectera les normes en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Un réseau d'eaux pluviales sera mis en oeuvre lors de la réalisation des VRD. Son débit de fuite sera dirigé vers les ravines délimitant les parties basses de notre projet. Traitement des eaux usées par le biais de mini station.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des aires d'ordures ménagères seront prévues et accessibles pour la collecte. En coordination avec les services techniques de la Mairie, des containers de tri sélectif pourront être disposés.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Toutes les constructions seront respectueuses des normes et s'inséreront au mieux dans le contexte paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La partie concernée par le défrichement représente une zone peuplée de végétations arbustives basses à développement anarchique et non structurée. le recul, imposé par le P.L.U par rapport aux berges des ravines, permettra de laisser une coulée verte sur les fonds de notre opération.

De notre point de vue, le défrichement de cette zone n'aura que peu d'impact environnemental. Il nous semble donc inutile de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
5.2 Extrait PPR sur le Quartier de Morne Coco
4.5 Courrier de la DAAF.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Fat. de France

le,

12. 11. 2013

Signature



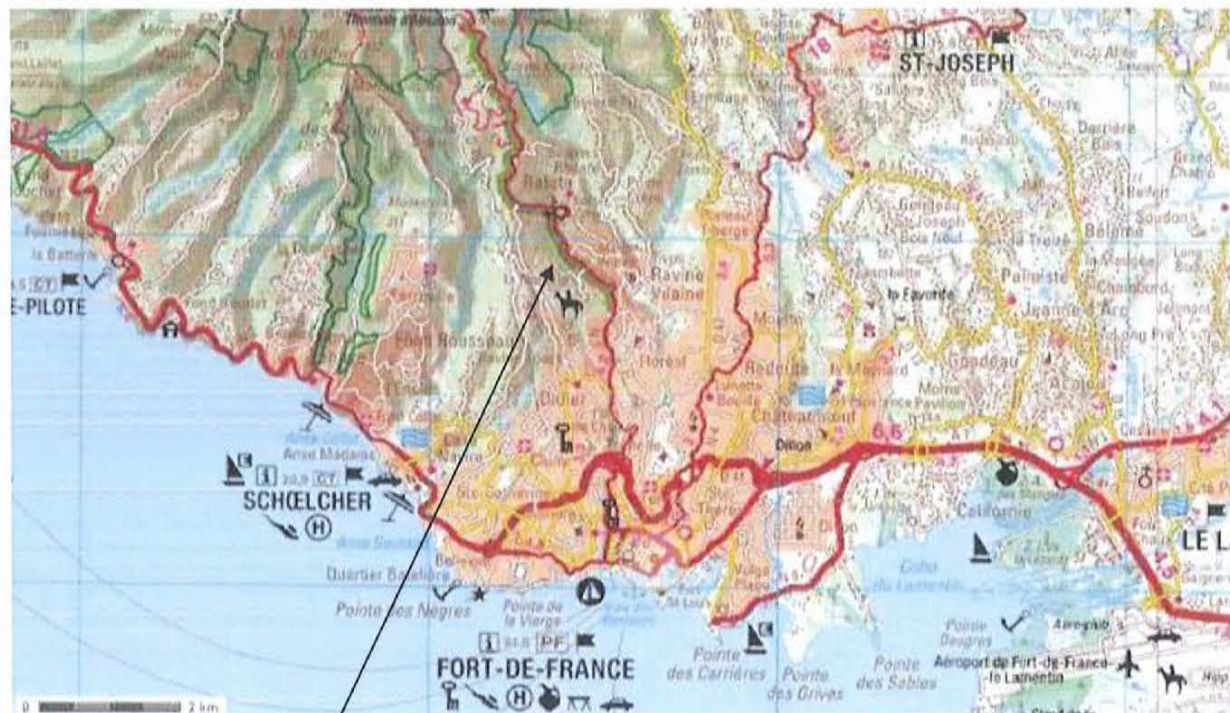
Commune de FORT de FRANCE

Morne Coco

Parcelles n°430, 431, 460, 497, 498

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Plan de Situation



Lotissement Projeté

Dossier Ref : 1004PA

Département :
MARTINIQUE

Commune :
FORT DE FRANCE

Section : L
Feuille : 000 L 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/10/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

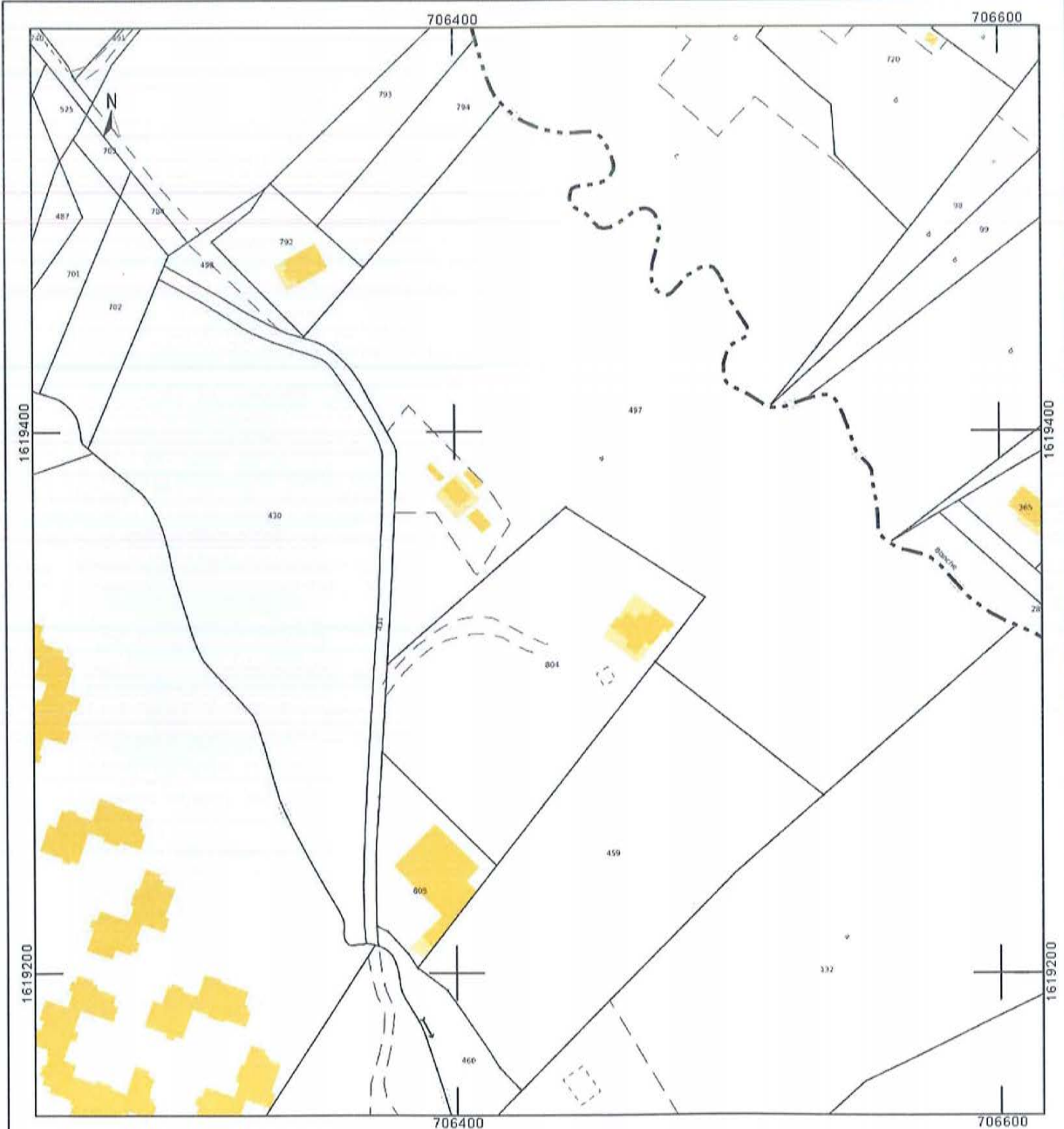
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

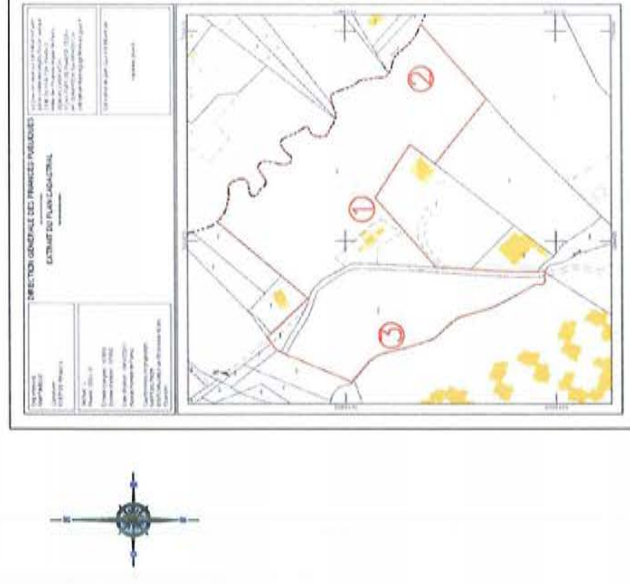
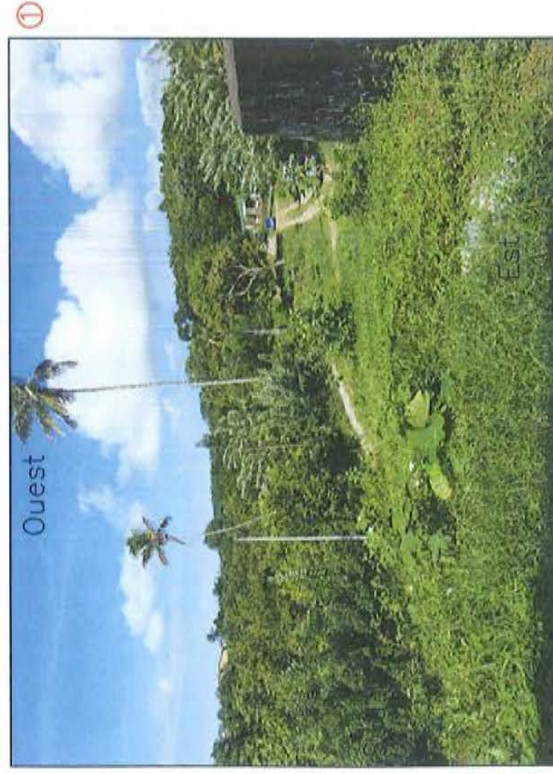
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF DE FORT DE FRANCE
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 - fax 0596597136
cdif.fort-de-france@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

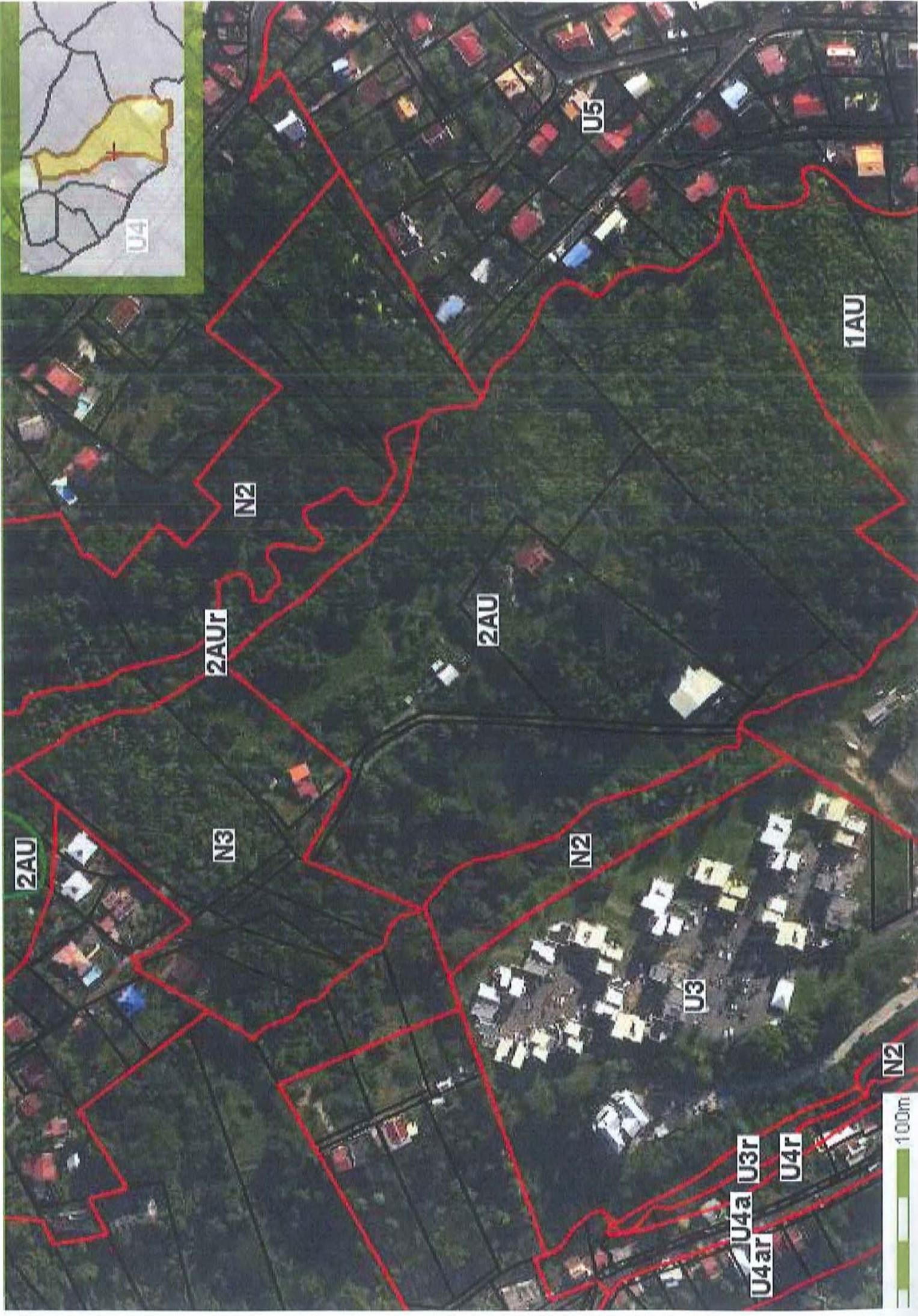


Aménagement d'un Lotissement Commune de FORT de FRANCE Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact Vue Environnement Proche



Aménagement d'un Lotissement
 Commune de FORT de FRANCE
 Demande d'examen au cas par cas
 préalable à la réalisation d'une étude d'impact
 Vue Environnement Lointain





DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Territoires Ruraux
Office National des Forêts
78 route de Moule, BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORET**

DEFRICHEMENTS
Constat de non-boisement

Fort de France, le

Monsieur,

Suite à la visite de terrain effectuée par nos services en votre présence le 24/08/2012, il nous a été donné de constater que 2 ha 78 a 27 ca de la propriété, parcelles cadastrées section L. numéro 430, 431, 460, 497 et 498 (partie en vert sur le plan joint) sise sur la commune de FORT DE FRANCE au lieu-dit « Morne coco », n'est pas boisée au sens du Code Forestier.

Par conséquent, ce terrain n'entre pas aujourd'hui dans le champ d'application de l'article L. 341-3 du Code Forestier, et vous n'avez pas à demander l'autorisation de défrichement pour une utilisation immédiate.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas à votre propriété.

Ce Constat de Non Boisement est valable pour une **durée de un (1) an** à compter de la Date de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

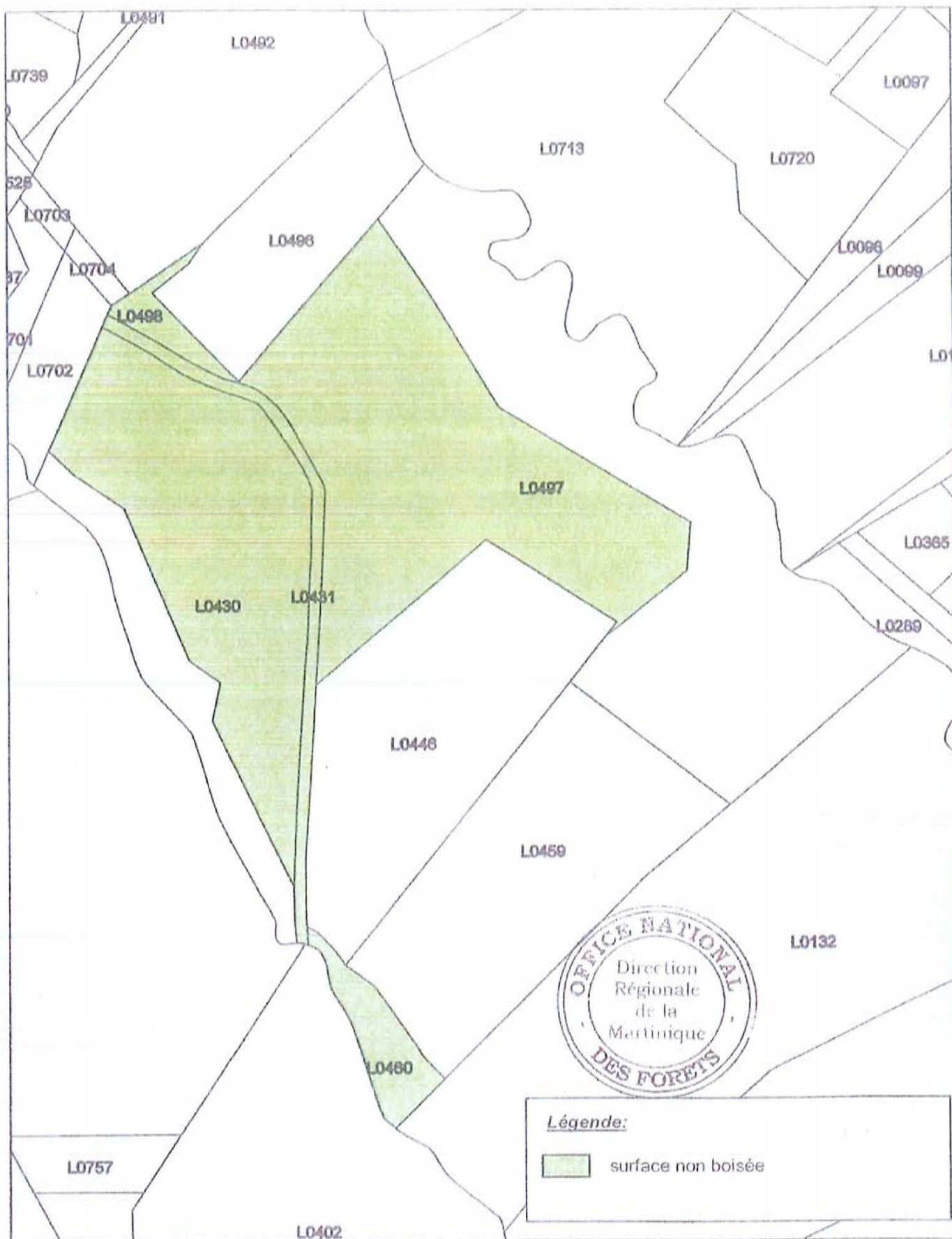
DESTINATAIRE

M MARIE-LUCE Michel
Résidence les Orchidées
Bâtiment 53, Apt 4
97 232 LE LAMENTIN



Le Directeur Régional de
l'Office National des Forêts,

Vincent CHERY



Commentaires

M MARIE-LUCE Michel ; Dossier 81/12

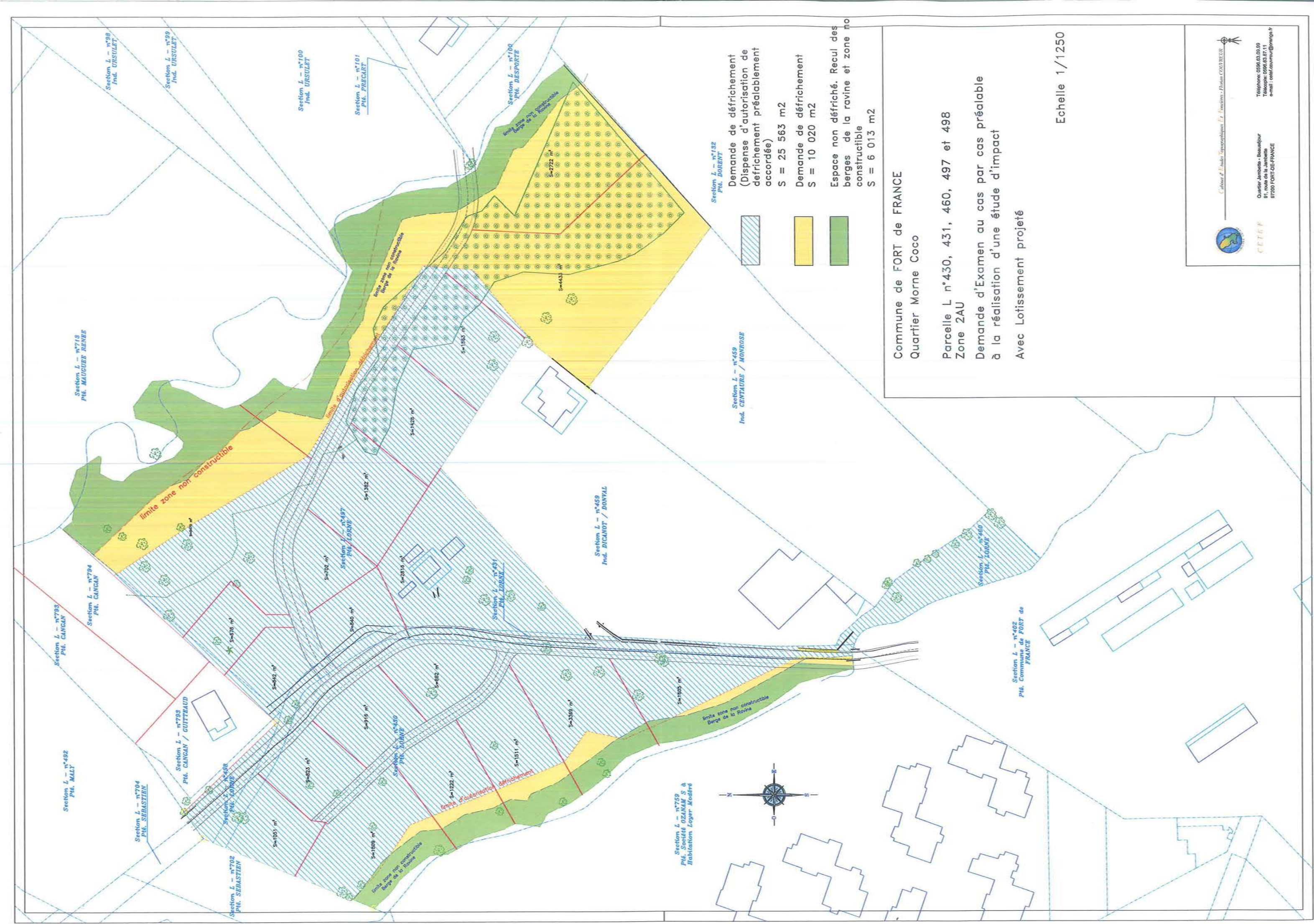
FORT-DE-FRANCE ; Morne coco ; L 430 431 450 497 498

© IGN / ONF Toute reproduction interdite

$\frac{1}{2000}$

Echelle : 1 : 2000





Section L - n°132
P.M. DORENT

Demande de défrichement
(Dispense d'autorisation de
défrichement préalablement
accordée)
S = 25 563 m²

Demande de défrichement
S = 10 020 m²

Espace non défriché. Recul des
berges de la ravine et zone non
constructible
S = 6 013 m²

Section L - n°459
Ind. CENTAURE / MORROSE

Section L - n°459
Ind. DICANOT / DONVAL

Section L - n°100
P.M. DESPORTS

Section L - n°101
P.M. PREGART

Section L - n°100
Ind. UNSULET

Section L - n°99
Ind. UNSULET

Section L - n°98
Ind. UNSULET

Section L - n°713
P.M. MAUGURE RENEE

Section L - n°794
P.M. GANAN

Section L - n°793
P.M. GANAN

Section L - n°492
P.M. MLLY

Section L - n°704
P.M. SEBASTIEN

Section L - n°793
P.M. GANAN / GUTTBALD

Section L - n°702
P.M. SEBASTIEN

Section L - n°498
P.M. LORENE

Section L - n°497
P.M. LORENE

Section L - n°491
P.M. LORENE

Section L - n°759
P.M. Société OZANAM S à
Habitation Loyer Modéré

Section L - n°460
P.M. LORENE

Section L - n°402
P.M. Commune de FORT de
FRANCE

Commune de FORT de FRANCE
Quartier Morne Coco

Parcelle L n°430, 431, 460, 497 et 498
Zone 2AU

Demande d'Examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Avec Lotissement projeté

Echelle 1/1250



Centre d'Etudes Techniques de l'Etat de la Fort de France
Fonctions - Plan de l'Etat de la Fort de France

Quartier Jambelle - Beauval
81, rue de la Jambelle
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone: 0596.03.00.09
Télécopie: 0596.03.07.11
e-mail: cetef@fort-de-france.fr

Zonage du PPR de Martinique, Commune de FORT de FRANCE, Quartier Morne Coco.

Parcelle L 430, 431, 460, 497 et 498

Plan Mouvement de Terrain

Lotissement Projeté



Zone jaune, Application de prescriptions particulières.

Plan Faille (Séisme)

Plan Liquéfaction (Séisme)

Lotissement Projeté



Zone blanche, Pas de prescription particulière - application des règles, générales de construction (parasismiques et paracycloniques)